



# FONDATION OPALE

## PLAN DE PROTECTION POUR LE CENTRE D'ART DE LENS

MIS A JOUR AU 15.12.2020

### Mesures d'hygiène

- Le port du masque est requis pour tous les visiteurs, dès l'âge de 12 ans, dans tous les espaces du Centre d'art.
- Désinfection des mains obligatoire pour les visiteurs à leur arrivée. Des distributeurs de solution hydroalcoolique se trouvent à chaque entrée du Centre d'art et du restaurant. Les lavabos sont réapprovisionnés avec du savon et des serviettes en papier jetables.
- Un programme de nettoyage à fréquence augmentée a lieu. Les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées régulièrement : boutons d'ascenseur, poignées de portes, rampes d'escalier, machines de paiement, casiers des vestiaires.
- Comptoir d'accueil et boutique :
  - Les visiteurs sont priés de privilégier le paiement par carte bancaire, si possible sans contact, ou l'application de paiement mobile TWINT, plutôt que l'argent liquide.
  - Les exemplaires de consultation sont retirés ; les visiteurs sont priés de ne toucher les produits de la boutique que lorsqu'ils comptent procéder à leur achat, et d'emporter les flyers du présentoir qu'ils ont touchés.
- Une application de soutien à la visite, SMARTIFY, est disponible gratuitement sur les propres smartphones du public en français, anglais et allemand.
- Des masques à usage unique sont vendus à l'accueil et au restaurant (CHF 1.-/pièce).
- Des poubelles fermées se trouvent à proximité de chaque entrée, à côté des stations de désinfection des mains.

### Distanciation physique

- Il est demandé aux visiteurs de conserver une distance d'1.5 entre chaque personne (à l'exception des personnes vivant dans le même ménage et enfants en âge scolaire). Pour les éviter les attroupements, un marquage au sol est visible tous les 1.5 m aux endroits où les personnes affluent (accueil, toilettes, vestiaires).
- Dans les salles d'exposition, le nombre de visiteurs est limité à une personne par 10 m<sup>2</sup> (valable pour tous, enfants et personnel compris), soit 80 personnes au total.
- Comptoir d'accueil et caisse : des panneaux en plexiglas séparent le public du personnel du Centre d'art.
- Vestiaire : des jetons désinfectés sont remis aux visiteurs pour l'usage des casiers.
- La visite de l'exposition RESONANCES se fait selon un itinéraire défini, à sens unique.
- En cas de non-respect de ces règles, le personnel de la fondation est habilité à intervenir.

## Personnel de la fondation

- Le port du masque est requis dans tous les espaces du Centre d'art et dans les bureaux dès qu'il y a plus d'une personne par bureau. La distance d'1.5 m entre collaborateurs doit être respectée, aussi lors de réunions.
- Lavage des mains au savon ou désinfection obligatoire pour les collaborateurs à l'arrivée au travail, avant et après les pauses, et régulièrement pendant la journée.
- Tout collaborateur présentant des symptômes de maladie est renvoyé à son domicile, suit les consignes de l'OFSP en matière d'auto-isolement et se fait tester.
- Le personnel est formé et informé des mesures de sécurité, il les applique et les fait appliquer au public.

Lens, le 15.12.2020

Gautier Chiarini  
Directeur, responsable de la mise en œuvre du plan de protection,  
[info@fondationopale.ch](mailto:info@fondationopale.ch), +41 27 483 46 10.